

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO - SAVA

COMMUNE DE TOKOMBERE

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO - SAVA DIVISION

TOKOMBERE COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/DAO/REN/DDMT/C-TOK/CIPM/2025 DU 25/02/2025 POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR ENERGIE SOLAIRE DANS LA VILLE DE TOKOMBERE : FOURNITURE DE 12 LAMPADAIRES SOLAIRES ALL IN ONE DE 150 W, DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTREME – NORD.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC

EXERCICE : 2025

Objet de l'Appel d'Offres

Le maire de la commune de Tokombéré (autorité contractante), lance un appel d'offres national ouvert pour l'éclairage public par énergie solaire fourniture de 12 lampadaires solaires dans l'Arrondissement de Tokombéré, Département du Mayo- Sava, Région de l'Extrême-nord.

2. Participation et Origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine d'électrification en système solaire.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

3. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'investissement public, Exercice 2025, Imputation _____ pour un coût estimatif de quinze millions (15 000 000) de Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

4- Allotissement

Sans objet.

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Tokombéré.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Tokombéré, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **vingt Mille (20 000) francs CFA** *auprès de la Recette Municipale de Tokombéré*.

7. Présentation des offres :

Les documents contenant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe et scellées dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1)
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2)
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3)

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Tokombéré, au plus tard le **20/03/2025 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

“ AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N°_01/DAO/REN/DDMT/C-TOK/CIPM/2025 DU 25/02/2025 POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR
ENERGIE SOLAIRE DANS LA VILLE DE TOKOMBERE : FOURNITURE DE 12
LAMPADAIRES SOLAIRES ALL IN ONE DE 120 W , DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA,
REGION DE L'EXTREME – NORD.**

FINANCEMENT : BIP MINDEVEL EXERCICE 2025

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **trois cent mille (300 000) francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **25/03/2025 à 11 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de Tokombéré, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt-cinq (25) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat**.

13. Evaluation des offres;

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{re} étape :** Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape :** Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape :** Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

12.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet 48 heures après l'ouverture des plis;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c) Absence de la caution de soumission.

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiées ;
- c) Chiffre d'affaires dans les travaux d'Electrification solaire au cours des Deux (02) dernières années inférieur à cinquante millions (20 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des Deux dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier des travaux d'électrification solaire;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins, à 70% des critères essentiels.

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 50 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **2 critères** ;
- b) Expérience de l'entreprise **4 critères** ;
- c) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **19 critères** ;
- d) Le matériel de chantier à mobiliser sur **8 critères** ;
- e) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- f) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **4 critères**.

14. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Tokombéré, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Tokombéré.

Ampliations:

- MINMAP /PCRI)
- GREN (PCR)
- ARMP (pour publication au JDM)
- PREFET MAYO-SAVA (PCR)
- DDMAPMT (pour info)
- DDMINEPAT/MT (pour suivi)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- AFFICHAGE (pour information)
- archive/chrono

